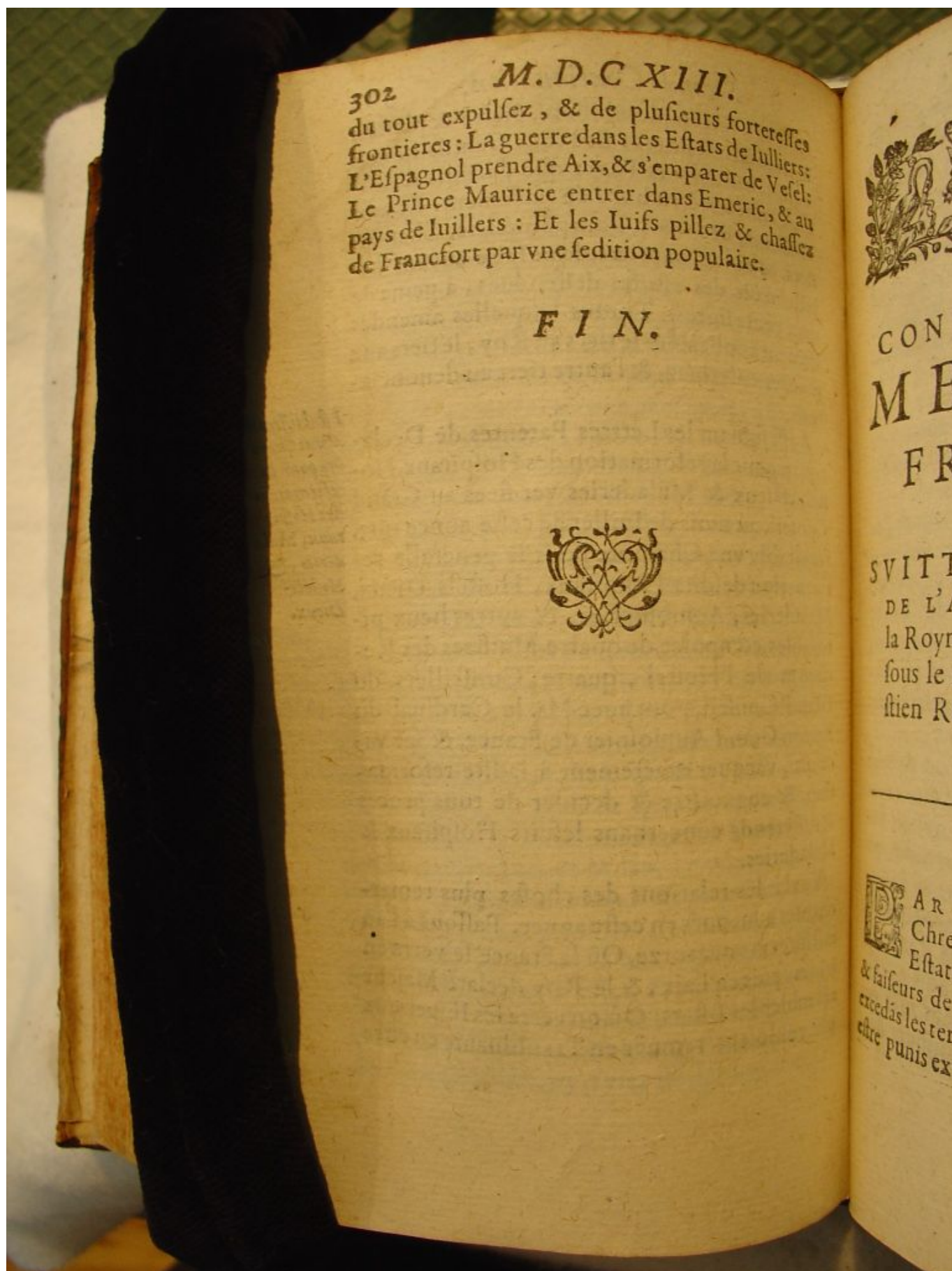
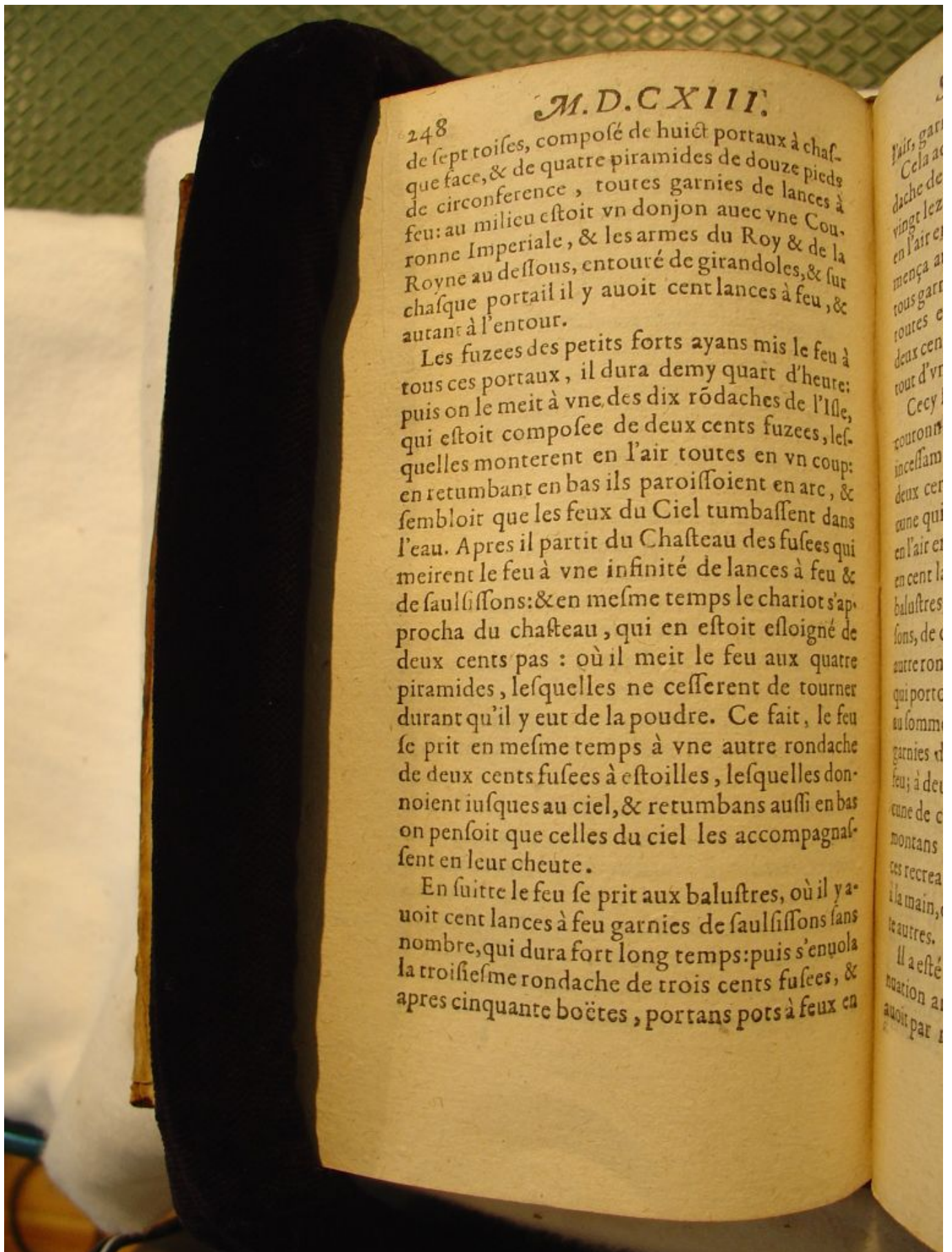


1613\_302.jpg





1613\_240\_8.jpg

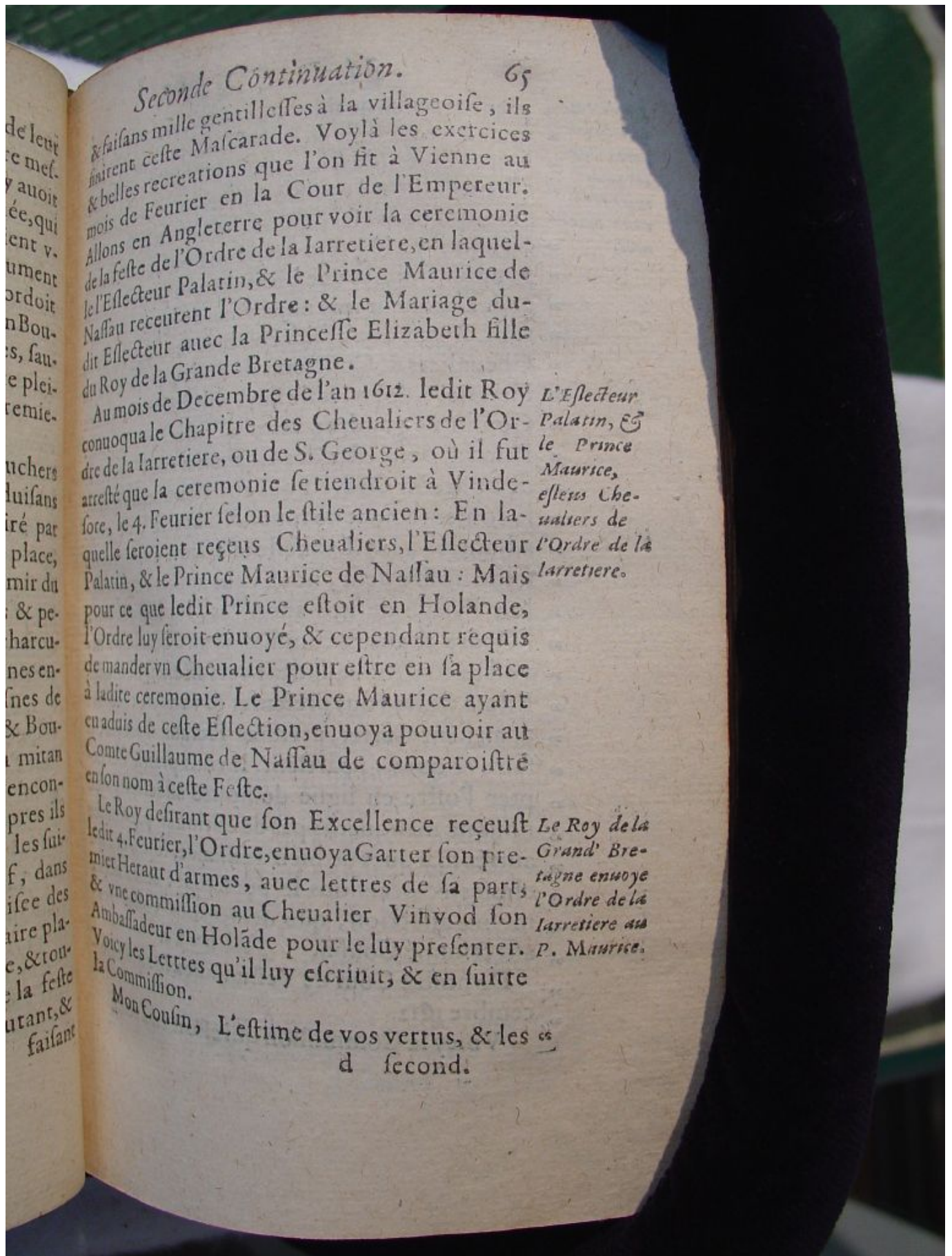


248  
de sept toises, composé de huit portaux à chaf-  
que face, & de quatre pyramides de douze pieds  
de circonference, toutes garnies de lances à  
feu: au milieu estoit vn donjon avec vne Cou-  
ronne Imperiale, & les armes du Roy & de la  
Royne au dessus, entouré de girandoles, & sur  
chafque portail il y auoit cent lances à feu, &  
autant à l'entour.

Les fuzees des petits forts ayans mis le feu à  
tous ces portaux, il dura demy quart d'heure:  
puis on le mit à vne des dix rōdaches de l'Isle,  
qui estoit composee de deux cents fuzees, les-  
quelles monterent en l'air toutes en vn coup:  
en retombant en bas ils paroissoient en arc, &  
sembloit que les feux du Ciel tumbassent dans  
l'eau. Apres il partit du Chasteau des fuzees qui  
meirent le feu à vne infinité de lances à feu &  
de sauliffons: & en mesme temps le chariot s'ap-  
procha du chasteau, qui en estoit esloigné de  
deux cents pas: où il mit le feu aux quatre  
pyramides, lesquelles ne cesserent de tourner  
durant qu'il y eut de la poudre. Ce fait, le feu  
se prit en mesme temps à vne autre rondache  
de deux cents fuzees à estoilles, lesquelles don-  
noient iusques au ciel, & retombans aussi en bas  
on pensoit que celles du ciel les accompagna-  
sent en leur cheute.

En suite le feu se prit aux balustres, où il y a-  
uoit cent lances à feu garnies de sauliffons sans  
nombre, qui dura fort long temps: puis s'enuala  
la troisieme rondache de trois cents fuzees, &  
apres cinquante boëtes, portans pots à feux en





*Seconde Continuation.* 65

& faifans mille gentilleſſes à la villageoiſe, ils  
finirent ceſte Maſcarade. Voylà les exercices  
& belles recreations que l'on fit à Vienne au  
mois de Feurier en la Cour de l'Empereur.  
Allons en Angleterre pour voir la ceremonie  
de la feſte de l'Ordre de la Jarretiere, en laquel-  
le l'Eleſteur Palatin, & le Prince Maurice de  
Naffau receurent l'Ordre: & le Mariage du  
dit Eleſteur avec la Princeſſe Elizabeth fille  
du Roy de la Grande Bretagne.

Au mois de Decembre de l'an 1612. ledit Roy  
conuoqua le Chapitre des Cheualiers de l'Or-  
dre de la Jarretiere, ou de S. George, où il fut  
arreſté que la ceremonie ſe tiendroit à Vinde-  
ſore, le 4. Feurier ſelon le ſtile ancien: En la-  
quelle ſeroient reçeus Cheualiers, l'Eleſteur  
Palatin, & le Prince Maurice de Naffau: Mais  
pour ce que ledit Prince eſtoit en Holande,  
l'Ordre luy ſeroit enuoyé, & cependant requis  
de mander vn Cheualier pour eſtre en ſa place  
à ladite ceremonie. Le Prince Maurice ayant  
eu aduis de ceſte Eleſtion, enuoya pouuoir au  
Comte Guillaume de Naffau de comparoiſté  
en ſon nom à ceſte Feſte.

Le Roy deſirant que ſon Excellence receuſt  
ledit 4. Feurier, l'Ordre, enuoya Garter ſon pre-  
mier Heraut d'armes, avec lettres de ſa part,  
& vne commiſſion au Cheualier Vinvod ſon  
Ambaſſadeur en Holade pour le luy preſenter.  
Voicy les Lettres qu'il luy eſcriuit, & en ſuite  
la Commiſſion.

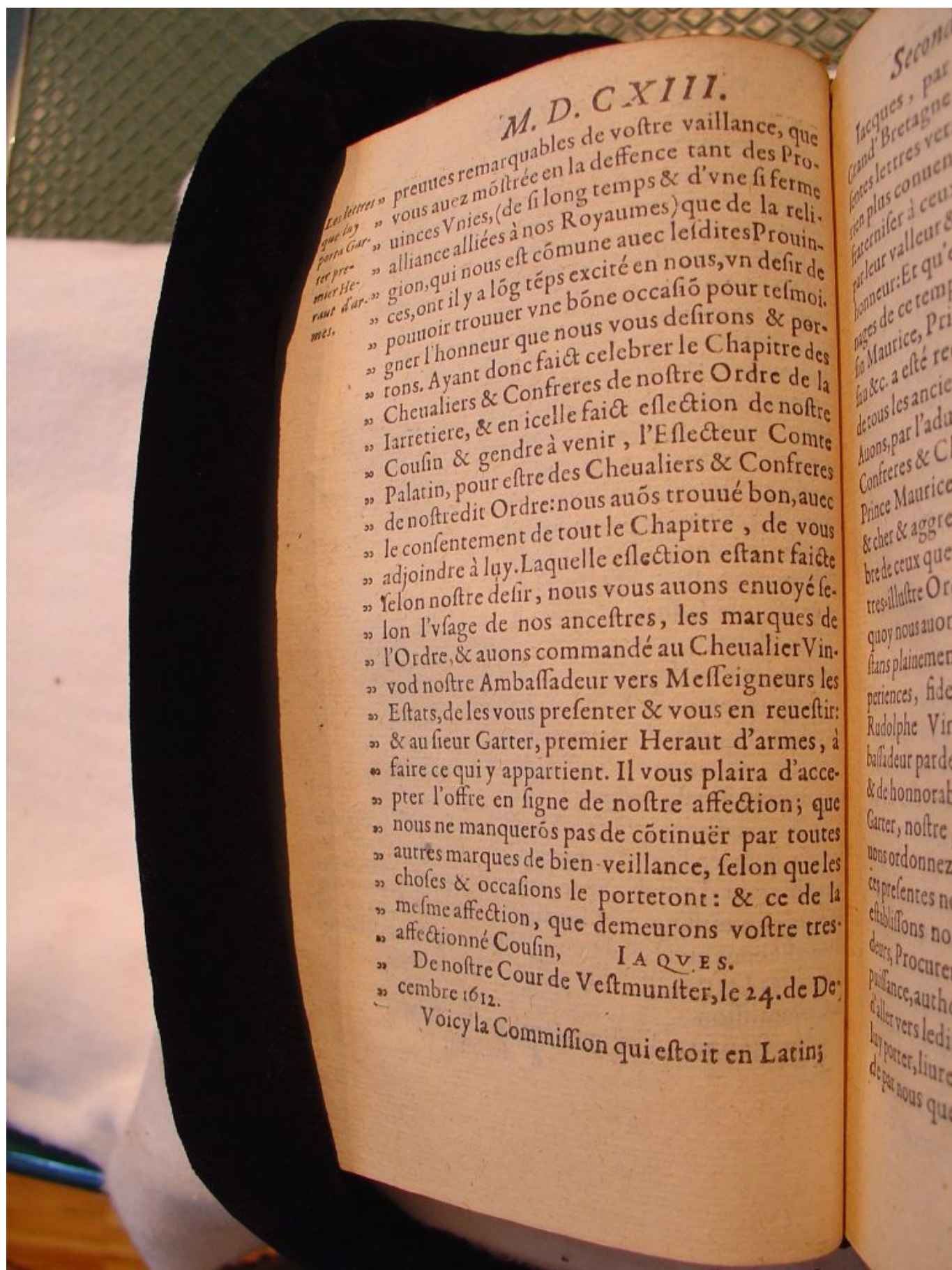
Mon Couſin, L'eſtime de vos vertus, & les  
d ſecond.

*L'Eleſteur  
Palatin, &  
le Prince  
Maurice,  
eſters Che-  
ualiers de  
l'Ordre de la  
Jarretiere.*

*Le Roy de la  
Grand' Bre-  
tagne enuoye  
l'Ordre de la  
Jarretiere au  
P. Maurice.*

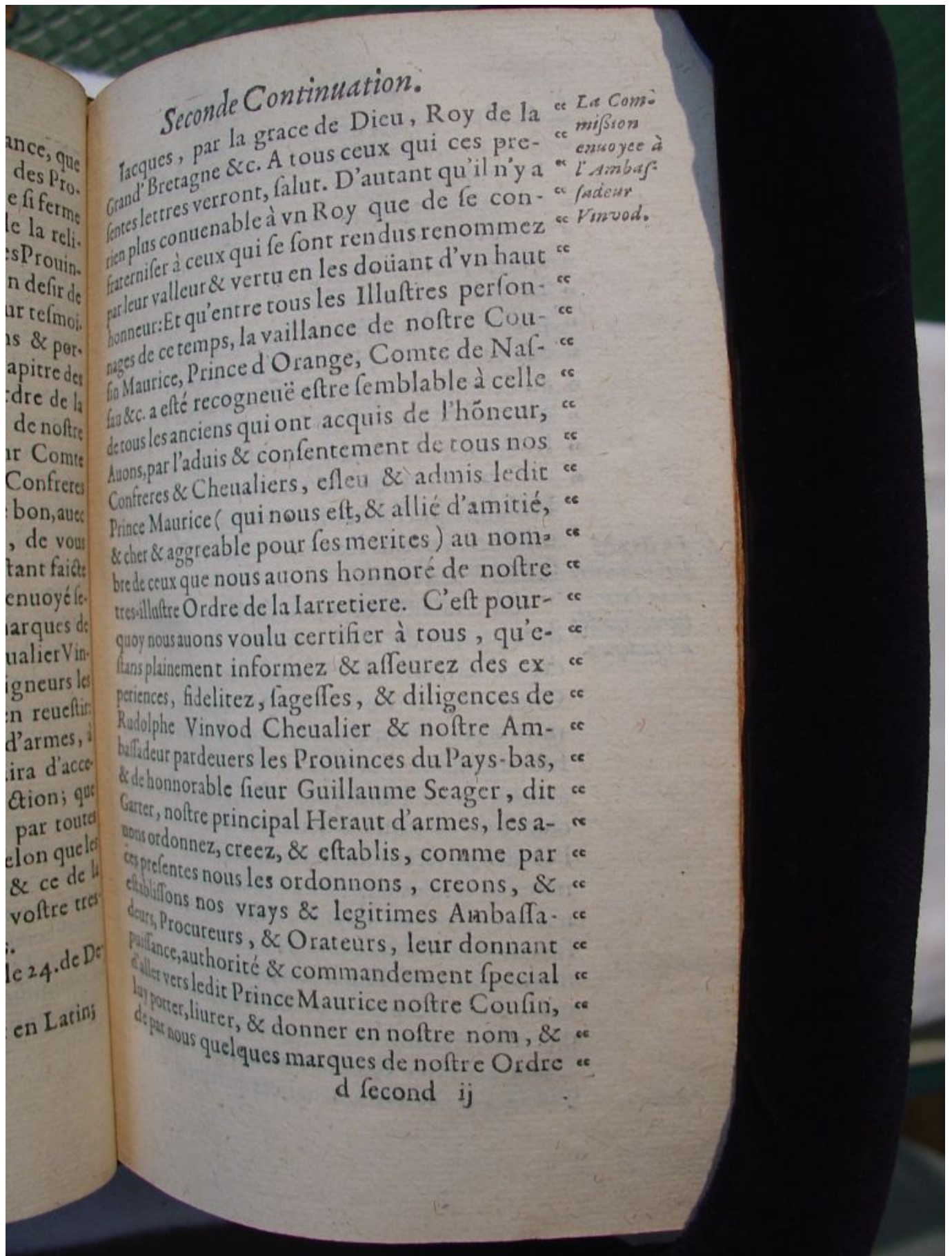


1613\_065\_02.jpg





1613\_065\_03.jpg



*Seconde Continuation.*

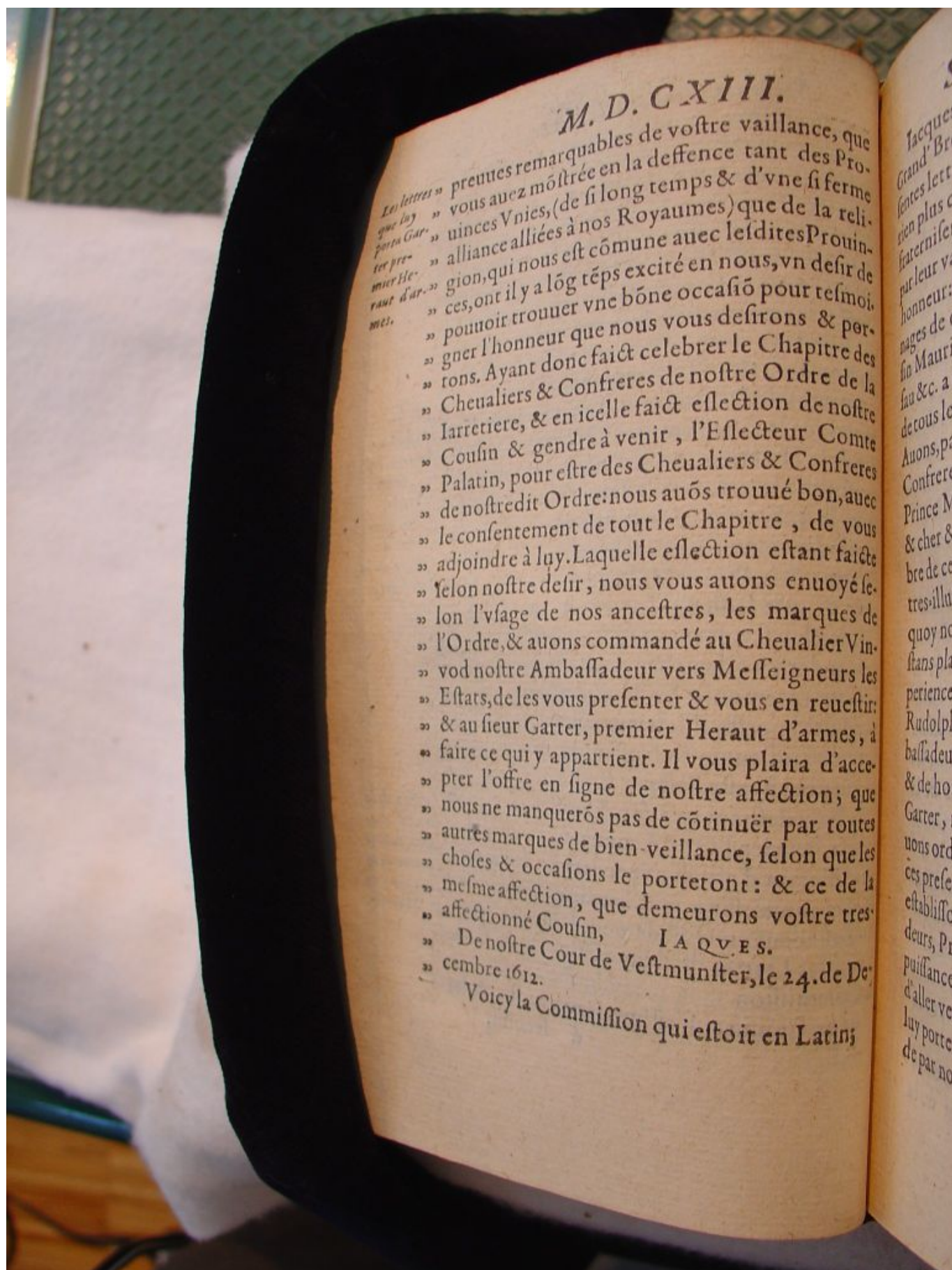
Jacques, par la grace de Dieu, Roy de la  
Grand' Bretagne &c. A tous ceux qui ces pre-  
sentes lettres verront, salut. D'autant qu'il n'y a  
rien plus conuenable à vn Roy que de se con-  
fraterniser à ceux qui se sont rendus renommez  
par leur vailleu & vertu en les doüant d'vn haut  
honneur: Et qu'entre tous les Illustres person-  
nages de ce temps, la vaillance de nostre Cou-  
sin Maurice, Prince d'Orange, Comte de Nas-  
sau &c. a esté recogneuë estre semblable à celle  
de tous les anciens qui ont acquis de l'honneur,  
Auons, par l'aduis & consentement de tous nos  
Confreres & Cheualiers, esleu & admis ledit  
Prince Maurice ( qui nous est, & allié d'amitié,  
& cher & agreable pour ses merites ) au nom-  
bre de ceux que nous auons honoré de nostre  
tres-illustre Ordre de la larretiere. C'est pour-  
quoy nous auons voulu certifier à tous, qu'e-  
stant plainement informez & asseurez des ex-  
periences, fidelitez, sagesse, & diligences de  
Rudolphe Vinvod Cheualier & nostre Am-  
bassadeur pardeuers les Prouinces du Pays-bas,  
& de honorable sieur Guillaume Seager, dit  
Garter, nostre principal Heraut d'armes, les a-  
uons ordonnez, creez, & establis, comme par  
ces presentes nous les ordonnons, creons, &  
establissons nos vrais & legitimes Ambassa-  
deurs, Procureurs, & Orateurs, leur donnant  
puissance, autorité & commandement special  
d'aller vers ledit Prince Maurice nostre Cousin,  
luy porter, liurer, & donner en nostre nom, &  
de par nous quelques marques de nostre Ordre  
d second ij

La Com-  
mission  
enuoyee à  
l'Ambas-  
sadeur  
Vinvod.

le 24. de Dec  
en Latin;



1613\_065\_04.jpg



M. D. CXIII.

Les lettres que luy porta Gar- tier pre- mier lie- vant d'ar- mes.

preuues remarquables de vostre vaillance, que vous auez mōstrée en la deffence tant des Pro- uinces Vnies, (de si long temps & d'une si ferme alliance alliées à nos Royaumes) que de la reli- gion, qui nous est cōmune avec leuidites Prouin- ces, ont il y a lōg tēps excité en nous, vn desir de pouuoir trouuer vne bōne occasiō pour tesmoi- gner l'honneur que nous vous desirons & por- tons. Ayant donc faiēt celebrer le Chapitre des Cheualiers & Confreres de nostre Ordre de la Jarretiere, & en icelle faiēt eslection de nostre Cousin & gendre à venir, l'Eslecteur Comte Palatin, pour estre des Cheualiers & Confreres de nostredit Ordre: nous auōs trouué bon, avec le consentement de tout le Chapitre, de vous adjoindre à luy. Laquelle eslection estant faiēte selon nostre desir, nous vous auons enuoyé se- lon l'vsage de nos ancestres, les marques de l'Ordre, & auons commandé au Cheualier Vin- uod nostre Ambassadeur vers Messieurs les Estats, de les vous presenter & vous en reuestir: & au sieur Garter, premier Heraut d'armes, à faire ce qui y appartient. Il vous plaira d'acce- pter l'offre en signe de nostre affection; que nous ne manquerōs pas de cōtinuër par toutes autres marques de bien-veillance, selon que les choses & occasions le portetont: & ce de la mesme affection, que demurons vostre tres- affectionné Cousin,

JAQUES.

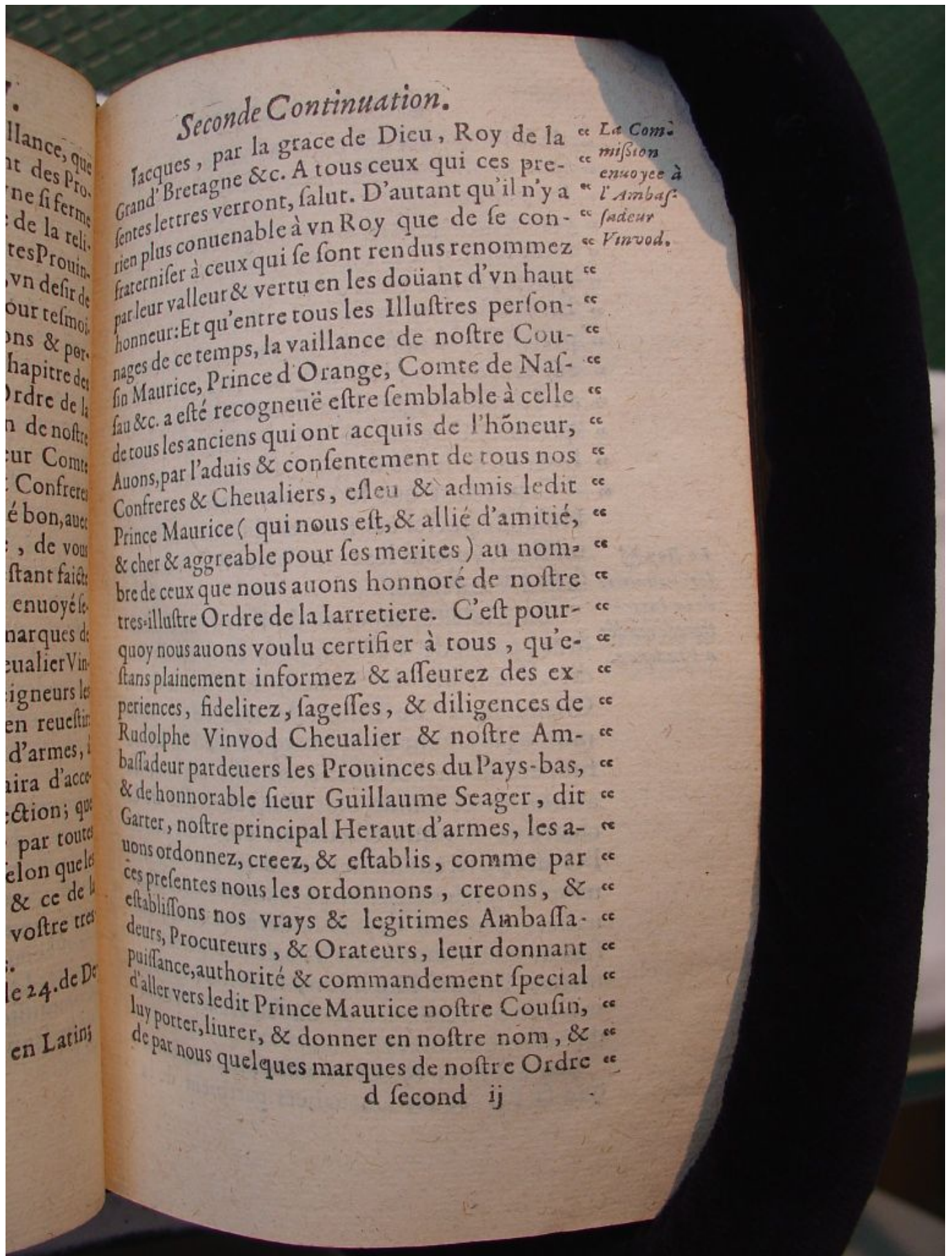
De nostre Cour de Westmunster, le 24. de Decembre 1612.

Voicy la Commission qui estoit en Latin;

S  
Jacques  
Grand' Bre  
fentes lettr  
rien plus c  
facreniser  
par leur va  
honneur:  
pages de c  
fin Mauri  
sau &c. a  
de tous le  
Auons, pa  
Confrere  
Prince M  
& cher &  
bre de ce  
tres-illust  
quoy no  
sans pla  
perience  
Rudolph  
bassadeur  
& de hon  
Garter, r  
uons ord  
ces prefer  
establisso  
deurs, Pr  
puissance  
d'aller ver  
luy portet  
de par no



1613\_065\_05.jpg



*Seconde Continuation.*

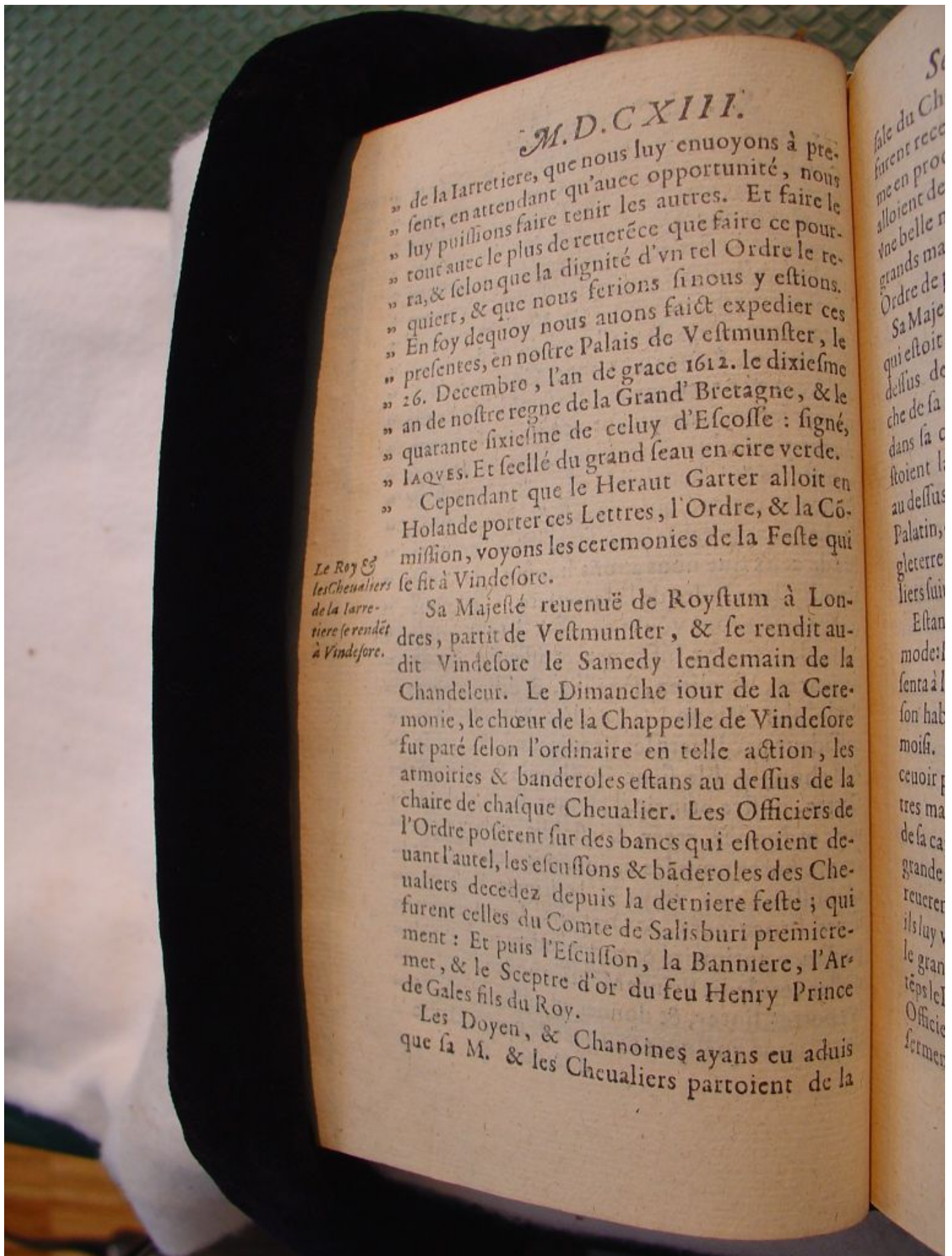
Jacques, par la grace de Dieu, Roy de la  
Grand' Bretagne &c. A tous ceux qui ces pre-  
sentes lettres verront, salut. D'autant qu'il n'y a  
rien plus conuenable à vn Roy que de se con-  
fraterniser à ceux qui se sont rendus renommez  
par leur vailleu & vertu en les douiant d'vn haut  
honneur: Et qu'entre tous les Illustres person-  
nages de ce temps, la vaillance de nostre Cou-  
sin Maurice, Prince d'Orange, Comte de Nas-  
sau &c. a esté recogneuë estre semblable à celle  
de tous les anciens qui ont acquis de l'honneur,  
Auons, par l'aduis & consentement de tous nos  
Confreres & Cheualiers, esleu & admis ledit  
Prince Maurice ( qui nous est, & allié d'amitié,  
& cher & agreable pour ses merites ) au nom-  
bre de ceux que nous auons honoré de nostre  
tres-illustre Ordre de la Jarretiere. C'est pour-  
quoy nous auons voulu certifier à tous, qu'e-  
stans plainement informez & assurez des ex-  
periences, fidelitez, sagesse, & diligences de  
Rudolphe Vinvod Cheualier & nostre Am-  
bassadeur pardeuers les Prouinces du Pays-bas,  
& de honorable sieur Guillaume Seager, dit  
Garter, nostre principal Heraut d'armes, les a-  
uons ordonnez, creez, & establis, comme par  
ces presentes nous les ordonnons, creons, &  
establissons nos vrayz & legitimes Ambassa-  
deurs, Procureurs, & Orateurs, leur donnant  
puissance, autorité & commandement special  
d'aller vers ledit Prince Maurice nostre Cousin,  
luy porter, liurer, & donner en nostre nom, &  
de par nous quelques marques de nostre Ordre

La Com-  
mission  
enuoyee à  
l'Ambas-  
sadeur  
Vinvod.

d second ij



1613\_065\_06.jpg



M. D. C X I I I .

» de la Jarretiere, que nous luy enuoyons à pre-  
» sent, en attendant qu'avec opportunité, nous  
» luy puissions faire tenir les autres. Et faire le  
» tout avec le plus de reueréce que faire ce pour-  
» ra, & selon que la dignité d'vn tel Ordre le re-  
» quiert, & que nous ferions sinous y estions.  
» En foy dequoy nous auons fait expedier ces  
» presentes, en nostre Palais de Vestmunster, le  
» 26. Decembro, l'an de grace 1612. le dixiesme  
» an de nostre regne de la Grand' Bretagne, & le  
» quarante sixiesme de celuy d'Escoffe: signé,  
» LAQVES. Et scellé du grand seau en cire verde.  
» Cependant que le Heraut Garter alloit en  
» Holande porter ces Lettres, l'Ordre, & la Cō-  
» mission, voyons les ceremonies de la Feste qui  
» se fit à Vindefore.

*Le Roy &  
les Cheualiers  
de la Jarre-  
tiere se rendēt  
à Vindefore.*

Sa Majesté reuenüe de Roystum à Lon-  
dres, partit de Vestmunster, & se rendit au-  
dit Vindefore le Samedy lendemain de la  
Chandeleur. Le Dimanche iour de la Cere-  
monie, le chœur de la Chappelle de Vindefore  
fut paré selon l'ordinaire en telle action, les  
armoiries & banderoles estans au dessus de la  
chaire de chasque Cheualier. Les Officiers de  
l'Ordre posèrent sur des bancs qui estoient de-  
uant l'autel, les escussions & bāderoles des Che-  
ualiers decedez depuis la derniere feste; qui  
furent celles du Comte de Salisburi premiere-  
ment: Et puis l'Escusson, la Banniere, l'Ar-  
met, & le Sceptre d'or du feu Henry Prince  
de Gales fils du Roy.

Les Doyen, & Chanoines ayans eu aduis  
que sa M. & les Cheualiers partoient de la



1613\_065\_07.jpg

*Seconde Continuation.*

fiale du Chasteau pour venir à la Chappelle, les  
 furent recevoir à la porte, où ils se mirent com-  
 me en procession deuant les Cheualiers, lesquels  
 alloient deux à deux deuant le Roy: qui estoit  
 vne belle magnificence, car ils auoiēt tous leurs  
 grands manteaux de veloux violet, & leur grand  
 Ordre de pierreries lié à la iambe gauche.

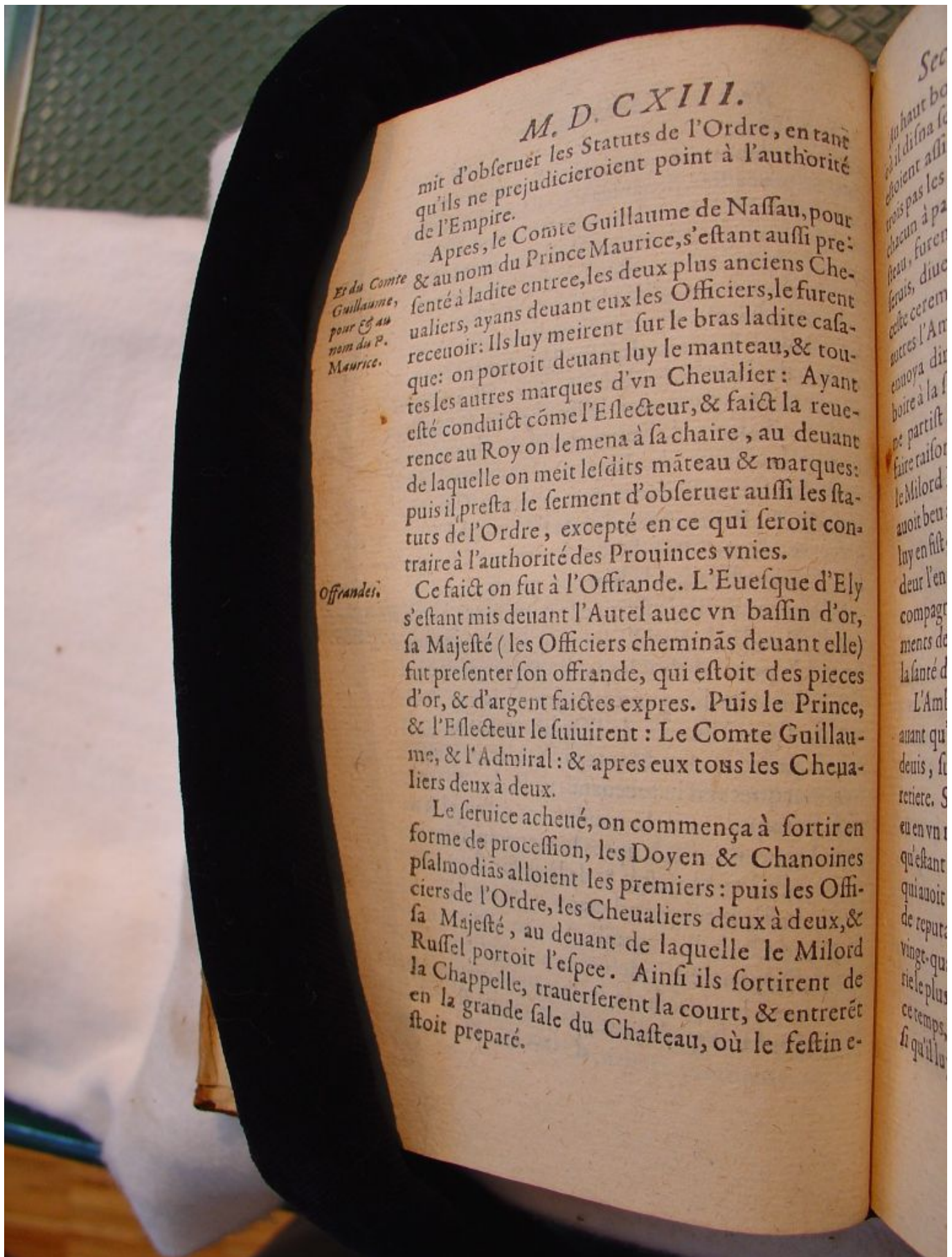
Sa Majesté estant entree, se meit dans sa chaire  
 qui estoit à la main droicte du Chœur, & au  
 dessus de laquelle estoit vn daiz; assez pro-  
 che de sa Majesté se meit le Prince son fils aussi  
 dans sa chaire: A l'autre costé du chœur e-  
 stoient la chaire du Roy de Dannemarc, &  
 au dessus ses armoiries: puis celle du Comte  
 Palatin, du Prince Maurice, de l'Admiral d'An-  
 gleterre, & en suite de tous les autres Cheua-  
 liers suivant l'ordre de leur reception.

Estant tous assis le seruice se commença à leur  
 mode: Pendāt lequel l'Esleeteur Palatin se pre-  
 senta à la porte de la Chappelle, ayant par dessus  
 son habit vne longue casacque de rouge cra-  
 moisi. Les Officiers de l'Ordre en l'allant re-  
 cevoir portoiēt son Manteau, l'Ordre, & les au-  
 tres marques: en le receuant, ils le deuestirent  
 de sa cazaque, puis le conduirent à l'autel en  
 grande ceremonie, & apres le menerent faire la  
 reuerence à sa Majesté, & de là en son siege, où  
 ils luy vestirent le grand manteau, & luy lierent  
 le grand Ordre, à la iambe gauche. En mesme  
 temps le Doyen de Vindesore se joignant auxdits  
 Officiers, luy presenta le liure pour prester le  
 serment, sur lequel ayant mis la main, il pro-  
 d second iij

*Reception de  
L'Esleeteur.*



1613\_065\_08.jpg



M. D. CXIII.

mit d'observer les Statuts de l'Ordre, en tant qu'ils ne prejudicieroient point à l'autorité de l'Empire.

*Et du Comte Guillaume, pour Et au nom du P. Maurice.*  
Après, le Comte Guillaume de Nassau, pour & au nom du Prince Maurice, s'estant aussi présenté à ladite entree, les deux plus anciens Cheualiers, ayans deuant eux les Officiers, le furent receuoir: Ils luy meirent sur le bras ladite casaque: on portoit deuant luy le manteau, & toutes les autres marques d'un Cheualier: Ayant esté conduit cōme l'Esleeteur, & fait la reuerence au Roy on le mena à sa chaire, au deuant de laquelle on meit lesdits manteau & marques: puis il presta le serment d'observer aussi les statuts de l'Ordre, excepté en ce qui seroit contraire à l'autorité des Prouinces vnies.

*Offrandes.*  
Ce fait on fut à l'Offrande. L'Euesque d'Ely s'estant mis deuant l'Autel avec vn bassin d'or, sa Majesté (les Officiers cheminās deuant elle) fut presenter son offrande, qui estoit des pieces d'or, & d'argent faiètes expres. Puis le Prince, & l'Esleeteur le suiurent: Le Comte Guillaume, & l'Admiral: & apres eux tous les Cheualiers deux à deux.

Le seruice acheué, on commença à sortir en forme de procession, les Doyen & Chanoines psalmodiās alloient les premiers: puis les Officiers de l'Ordre, les Cheualiers deux à deux, & sa Majesté, au deuant de laquelle le Milord Russel portoit l'espee. Ainsi ils sortirent de la Chappelle, trauerferent la court, & entrerēt en la grande sale du Chasteau, où le festin estoit preparé.



**Image issue du site [mercurefrancois.ehess.fr](http://mercurefrancois.ehess.fr) - Cliché (c) Cécile Soudan**